



Soutien aux grandes itinérances du Massif central

Appel à projet n°5 -2020

Cahier des charges pour la sélection des candidatures

*Convention de Massif 2015-2020 et Programme opérationnel
interrégional Massif central 2014-2020*

Avenant 1 en date du 7 juillet 2020

Contexte

Le comité de programmation Massif central, qui s'est réuni le 7 juillet 2020, a décidé de modifier par cet avenant, le cahier des charges de l'AAP *Soutien aux grandes itinérances du Massif central*, validé le 9 décembre 2019 et lancé le 18 décembre 2019. Cet AAP est ouvert jusqu'au 4 septembre 2020.

La modification proposée dans cet avenant impacte la durée de cet appel à projets et de ce fait la date limite de dépôt des candidatures, pour la porter au 4 novembre 2020.

Amendements

ARTICLE 1 – Modification du calendrier

Cet article modifie l'article 7 « Calendrier » du cahier des charges initial en page 14.

« Lancement de l'appel à projets : 18 décembre 2019

Date de réception des offres : dépôt des candidatures et demandes de subventions associées, au fil de l'eau et jusqu'au 4 novembre 2020, 12h00.

Des échanges techniques pourront être organisés par le partenariat Massif central, en tant que de besoin, en vue d'apporter des compléments d'informations ou préciser un point spécifique.

La sélection des candidatures seront actées, au fil de l'eau, en comités de programmation ou consultations écrites.

Pour les itinéraires lauréats, la programmation des crédits se fera, en suivant et au fil de l'eau, sous réserve de l'instruction technique et financière par les cofinanceurs sollicités »

ARTICLE 2 – Modification des modalités de dépôt des dossiers

Cet article modifie l'article 8 « Modalités de dépôt des dossiers » du cahier des charges initial en pages 14 et 15.

« Les dossiers devront être déposés selon les modalités suivantes :

- Le dossier de candidature est déposé en ligne sur [E-Synergie \(https://portail.synergie.asp-public.fr/e_synergie/portail/gip-massif-central\)](https://portail.synergie.asp-public.fr/e_synergie/portail/gip-massif-central). Ce dossier est valable pour l'instruction par les services du GIP Massif central, de l'Etat, les Régions et les Départements. En cas de candidature multipartenaires, l'ensemble des dossiers de demande de subvention avec des maîtrises d'ouvrage différentes sur un même itinéraire, devront être déposés conjointement. Toute demande isolée sera rejetée.

Pour toute information, question ou tout problème concernant le dépôt sur E-Synergie, merci de vous adresser à Pierre-Emmanuel Mélac (pe.melac@gip-massif-central.org – 04.73.31.82.13.).

- Chaque candidat s'assure de solliciter parallèlement et individuellement chacun des cofinanceurs potentiels de son action par simple courrier faisant référence au dossier unique déposé en ligne sur E-Synergie via le site www.massif-central.eu .

Pour obtenir un accusé de dépôt **en date du 4 novembre 2020 au plus tard**, les dossiers composant la candidature devront comporter toutes les pièces suivantes :

- Formulaire de demande de subvention **signé** et ses annexes :
 - annexe 2 : indicateurs de réalisation - obligatoire
 - annexe 3 : fiches actions – obligatoire si 2 actions ou plus
 - annexe 4 : principes horizontaux - obligatoire
 - annexe 5 : tableau des recettes – uniquement si une action est génératrice de recettes
- Toutes les pièces administratives demandées sur E-Synergie (Etape 7 – Pièces justificatives) : l'absence d'une des pièces demandées ne permet pas d'obtenir l'accusé de dépôt.
- Note de présentation (maximum 20 pages) comprenant les éléments listés au point 3 du présent appel à projets.
- Fiche(s) de poste (dans le cas d'un projet demandant le financement de frais de personnel)
- Tout document/note justifiant une dépense présentée dans le plan de financement (toute estimation de dépense doit être justifiée)

Attention, chaque maître d'ouvrage doit attester de **l'absence d'autre financement européen** (LEADER, FEDER régional, FSE etc.) sur l'opération. Afin de limiter les risques de reversement liés au surfinancement public d'un projet, il est demandé d'informer le partenariat Massif central des financements publics complémentaires sollicités pour un même projet.

L'ensemble de ces pièces doit être déposé en ligne avant la date butoir du 4 novembre 2020 12h. L'accusé de dépôt (dont la date fait foi) est électronique. Il ne peut être délivré qu'à partir du moment où le formulaire de demande de subvention est déposé **signé** avec ses annexes obligatoires et l'ensemble des pièces administratives demandées.